

Bulletin d'adhésion 2025-2026

Section TRAVAUX D'AIGUILLES

Ce bulletin est à retourner au FJEPS TRAVAUX D'AIGUILLES, 5 impasse des alouettes 31700 BLAGNAC dûment complété (recto/verso) et signé, accompagné de votre règlement

Votre identite (à comp	léter en majuscules)	
Nom	Prénom	Date de naissance / /
Nom, Prénom du représentant légal (pour les moins de 18 ans)	
Adresse		
Code Postal Ville		
Tél. fixe	Tél portable	
Courriel		
Situation socioprofessionnelle	☐ Activité (salariée ou libérale) : ○ Blagnac ○ ☐ Sans activité (retraite ou recherche d'emploi)	
Personne à prévenir en cas d'accider	nt :	
Tél. fixe	Tél portable	
En cas d'inscription à plusieurs activ	ités du FJEPS, l'adhésion annuelle (30 € adulte ou 5/2026 ?	
✓ Droit à l'image	☐ Autorisation parentale	verso de ce bulletin) ☑ En cas d'urgence
☑ Engagement	☐ certificat médical (- de 6 mois)	☐ Autre
► Tarifs annuels d'adh	nésion (incluant l'adhésion annuelle au FJE	EPS)
O Adultes Blagnac 50 €		
O Adultes Hors Blagnac 60 €	:	
Modalités de paiement Par chèque, à l'ordre du FJE	:PS Travaux d'Aiguilles	
Certificat d'adhésion	ficat d'adhésion ? □ oui □ non	

▶ Droits à l'image		
Dans le cadre des activités proposées, le FJEPS de Blagnac peut être amené à photographier et/ou filmer les participants. J'autorise la prise de vue, la reproduction et la diffusion de <i>mon image / de celle de mon enfant</i> ⁽¹⁾ dans les supports de communication (site internet, plaquettes de présentation), à l'exception de toute autre utilisation, notamment commerciale, et de toute cession à des tiers non autorisés.		
► En cas d'urgence		
J'autorise les organisateurs à prendre, si besoin est, toute mesure (traitements médicaux, hospitalisation, intervention chirurgicales) rendue nécessaire par l'état de santé de <i>ma personne</i> et m'engage, dans ce cas, à rembourser les frais pouvant résulter.		
► Engagement		
Réglement spécifique à la SECTION: 1/ Respecter les horaires de début et de fin d'activité; 2/ Aucun remboursement de cotisation ne sera fait en cours d'année, y compris en cas de force majeure. En cas d'épidém de pandémie, ou de tout autre évènement exceptionnel ou imprévisible, les cours se poursuivront sous forme d'enseignement distance. 3/ Présence indispensable aux Assemblées Générales Annuelles (décisions concernant la vie et les activités de votre association). Je soussigné(e), adhérent majeur,	t à	
Signature (précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)		